

Qu'apporte l'accompagnement ?

- Être **informé** et **prévenu** sur les conséquences de la lésion cérébrale
- Être **orienté** au besoin vers des filières spécifiques : suivis médicaux, rééducatifs, sociaux et professionnels
- Être **aidé** dans la mise en place et la coordination de ces suivis

Qui peut être accompagné ?

Toute **personne** ayant une lésion cérébrale acquise résidant en Ile-de-France

Comment ça se passe ?

- L'**accompagnement** débute par une rencontre lors de l'hospitalisation quand cela est possible, puis par un suivi téléphonique.
- Chacun est libre d'être ou ne pas être accompagné.

Combien ça coûte ?

Aucune participation financière n'est demandée.



Protection des données personnelles

Les informations administratives, sociales et médicales de la personne accompagnée sont enregistrées dans le système d'information du CRFTC, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de la loi Informatique et Libertés.

Elles peuvent être utilisées à des fins de recherche, sauf si vous vous y opposez.

Vous avez le droit d'y accéder, de les modifier ou de les supprimer en adressant une demande par mail à contactRGPD@crftc.org ou par voie postale au CRFTC.

Contacts

Coordination Parcours LCA

01 56 53 69 70
coordination@crftc.org

CRFTC -Pavillon Leriche
8 rue Maria Helena Vieira da Silva
75014 PARIS



Coordinatrices Parcours LCA

Delphine ALIGON

06 24 45 07 92

delphine.aligon@crftc.org

Élodie PERIÉ

06 24 36 40 45

elodie.perie@crftc.org

Sites d'intervention :

Hôpital Bicêtre, Hôpital Pitié-Salpêtrière,
Hôpital Lariboisière, Hôpital Beaujon

Partenaires du dispositif

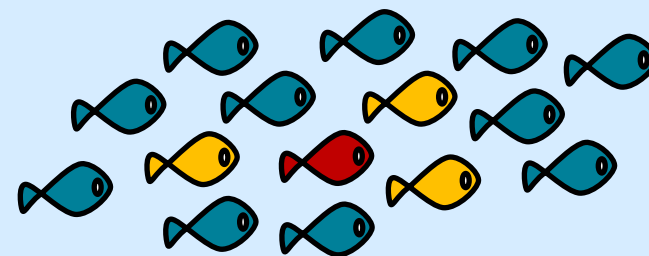


ASSISTANCE
PUBLIQUE  HÔPITAUX
DE PARIS

LÉSION CÉRÉBRALE ACQUISE

(traumatisme crânien, AVC, tumeur,
anoxie, infection cérébrale...)

ÊTRE ACCOMPAGNÉ APRÈS SON RETOUR À DOMICILE

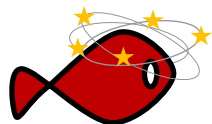


Centre Ressources Francilien
du Traumatisme Crânien

01 56 53 69 90—crftc@crftc.org
www.crftc.org



Qu'est-ce qu'une lésion Cérébrale Acquise ?



C'est une atteinte cérébrale subie au cours de la vie.

Elle peut résulter d'un traumatisme crânien, d'un accident vasculaire cérébral (AVC), d'une tumeur, d'un manque d'oxygène (anoxie) ou d'une infection au cerveau.

Quelles peuvent être les manifestations ?

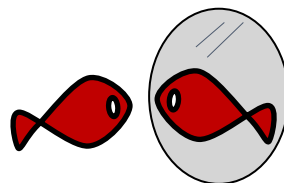
Les manifestations varient d'une personne à une autre.

Des changements peuvent apparaître dans le comportement (irritabilité, nervosité, anxiété...), dans les sensations et les perceptions (vue, odorat...).

La personne peut se sentir plus fatigable, avoir des difficultés à se concentrer, à faire plusieurs tâches à la fois, à s'organiser, à oublier ce qu'elle devait faire...

Quelles sont les conséquences possibles dans votre vie ?

Les changements provoqués par la lésion cérébrale sont appelés « conséquences invisibles » car ils ne sont pas visibles de l'extérieur comme l'est une paralysie, par exemple.



Ils peuvent avoir un impact sur la vie quotidienne et professionnelle de la personne, et de ses proches.

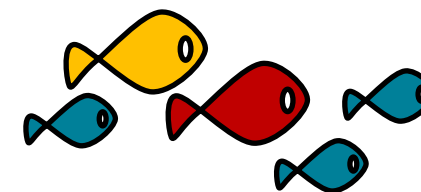
Pourquoi un accompagnement est-il souvent nécessaire ?

Généralement, ces difficultés régressent dans les premiers mois. Des actions préventives peuvent améliorer la qualité de vie.

Mais, si des difficultés persistent, **un accompagnement par des professionnels spécialisés est indispensable.**

Comment bénéficier d'un accompagnement ?

Le Centre Ressources Francilien du Traumatisme Crânien (CRFTC) - dont l'objectif est d'optimiser le parcours de santé et de vie des personnes présentant une lésion cérébrale acquise - **propose un accompagnement personnalisé.**



Il est réalisé par un professionnel formé aux spécificités des lésions cérébrales acquises et des dispositifs de soins, de rééducation et d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle : le « **Coordinateur Parcours Lésion Cérébrale Acquise** ».



Avant de conduire, que ce soit pour l'obtention ou le maintien du permis de conduire, l'avis d'un médecin agréé de la préfecture de votre département est nécessaire.

Une évaluation pluriprofessionnelle peut également vous être indiquée (Arrêté du 31 Août 2010).